

CIT 2018  
Coopération au développement et ODD  
**Déclaration Finale**  
Group Travailleurs - M. Mody Guiro

Monsieur le Président,  
Madame et Messieurs les Vice-Présidents,  
Monsieur le Secrétaire Général de la Conférence,  
Mesdames et Messieurs les délégués

Au nom de notre groupe travailleur, permettez-moi tout d'abord de féliciter le Président de notre Commission, Monsieur Siphon Ndebele. Sa tâche était lourde mais il a su mener les débats à bon terme dans notre Commission, et ceci avec efficacité et cherchant toujours le consensus.

Je tiens aussi à saluer le Représentant du Secrétaire Général, et toute l'équipe du Bureau pour tout le travail effectué.

Je veux aussi exprimer nos remerciements aux représentants des gouvernements et des différents groupes dans la Commission. J'espère que comme nous, elles et ils ont appréciés les échanges plus fréquents et ouverts avec tous cette année.

Monsieur le Président,

Le groupe des travailleurs est satisfait du travail accompli pendant ces deux semaines et se félicite des conclusions adoptées. Aussi, voudrais, à ce propos, souligner les éléments les plus pertinents et qui, de l'avis de notre groupe, sont fondamentales pour assurer les initiatives de suivi :

- Le préambule énonce les principes clés régissant la coopération au développement de l'OIT: le mandat

normatif de l'Organisation, ainsi que les accords internationaux relatifs à l'efficacité du développement.

- La mise en œuvre des recommandations émanant des organes de contrôle de l'OIT sur l'application de normes reste un paramètre primordial qui doit orienter la coopération menée par l'Organisation ;
- Les conclusions soulignent également la nécessité de maintenir une approche équilibrée parmi les quatre piliers stratégiques du programme de travail décent et l'importance de soutenir la capacité organisationnelle des mandants.
- La transparence et la responsabilité ont été reconnues comme des critères fondamentaux à respecter en particulier lorsque l'on parle d'instruments de financement innovants et du rôle du secteur privé dans le développement. Le rôle de l'OIT dans la promotion du travail décent dans les chaînes d'approvisionnement avec les multinationales a été réaffirmé.
- Enfin, ces conclusions fournissent un positionnement solide et clair des mandants sur la réforme de l'ONU, préservant le caractère unique du rôle de l'OIT, aux niveaux politique, institutionnel et opérationnel.

*Monsieur le Président,*

La coopération au développement de l'OIT ne peut pas rester un monde à part. Elle doit être en phase avec l'évolution des politiques qui sont en train d'être élaborées par la communauté internationale, tout en valorisant ses spécificités basées sur la gouvernance du monde de travail.

En dehors de ses aspects purement techniques, la coopération pour le développement englobe de nouveaux domaines tels que le respect

des droits, la bonne gouvernance, la justice sociale et la participation.

L'Agenda 2030 renforce cette approche, introduisant une vision axée sur les droits. Naturellement, l'Agenda pour le travail décent cadre parfaitement avec cette nouvelle conception, en promouvant une approche holistique qui lie la croissance économique et la protection des droits de travail.

Le scénario actuel démontre donc toute la centralité du rôle de la coopération au développement de l'OIT qui devrait fortement promouvoir ses objectifs et modalités tout en jouant un rôle proactif et visible sur la scène internationale du développement.

C'est pour cela que nous avons discuté avec insistance pour défendre et renforcer les principes porteurs qui caractérisent la coopération de l'OIT tels que le tripartisme, les normes du travail, l'application des recommandations du système de supervision, le dialogue social et la négociation collective.

Pour ce qui concerne les principes de la coopération de l'OIT, les normes internationales du travail, leur adoption, leur respect et leur supervision sont au cœur des activités de l'OIT. L'OIT doit continuer sa mission normative historique et constitutionnelle de ratification et mise en œuvre des normes internationales du travail et d'élaboration de nouvelles normes afin de répondre aux défis liés aux changements du monde du travail et à la nécessité d'établir une gouvernance nationale et globale

Les rapports des organes de contrôle doivent servir d'indicateurs et de points de repère pour mesurer les progrès et résultats obtenus en matière de coopération pour le développement. Ils contribuent ainsi à l'évaluation des résultats et de l'impact des projets au regard de la réalisation des droits sur le terrain. La coopération au développement de l'OIT devrait utiliser de manière stratégique ces

rapports en vue de donner des orientations normatives au niveau national;

Pour cela il était important de réaffirmer que la coopération devrait obéir à la demande et aux besoins particuliers des pays, notamment en matière de déficits de travail décent.

*Monsieur le Président,*

La promotion et la ratification des normes internationales du travail nécessitent aussi un renforcement des capacités des mandants.

Pour cela il est important que les conclusions soulignent également la nécessité de maintenir une approche équilibrée parmi les quatre piliers stratégiques du programme de travail décent – et nous soulignons un équilibre budgétaire aussi - visant à promouvoir les Normes Internationales de Travail, leur ratification et le suivi avec les pays qui rencontrent des difficultés pour mettre en œuvre les normes de l'OIT.

En particulier les programmes phares pourront être utilisés pour renforcer les capacités des partenaires sociaux et pour ce qui concerne le monde syndical, renforcer des plateformes nationales sur des thématiques spécifiques.

*Monsieur le Président,*

Le financement du développement dépend des investissements à caractère durable réalisés dans les pays. Pour cela le rôle de l'OIT en appuyant la participation et la capacité des partenaires sociaux à s'impliquer dans l'élaboration des politiques en matière de commerce et d'investissement et des programmes des banques multilatérales de développement ont été soutenues.

Aussi la valeur de l'*Aide publique au développement (APD)* pour assurer des politiques et des instruments indépendants et transparents est reconnue par les conclusions.

Les modes des financements innovants et le rôle du secteur privé ont ouvert discussions très amminées du moment qu'ils soulèvent des préoccupations réelles pour ce qui concerne le respect des principes fondamentaux comme la transparence et la redevabilité. On a cherché fortement le consensus sur cela et grâce à la bonne compréhension des uns et des autres un consensus a été trouvé.

Les conclusions se réfèrent directement à des instruments comme la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales, au rôle de l'OIT dans la promotion du travail décent dans les chaînes d'approvisionnement avec les multinationales et aux démarches inclusives à propos de l'utilisation de financements innovants. Celles-là prévoient une discussion préalable au sein du conseil d'administration qui puisse garantir un processus de prise de décisions éclairé et transparent.

Nous avons également discuté très longtemps les PPP et l'OIT et je voudrais à ce propos, apporter les quelques précisions suivante pour contribuer au suivi dans l'avenir.

Nous pensons que le partenariat avec les entités privées, en premier lieu avec les entreprises et avec les entreprises multinationales, doit être une occasion pour l'OIT de renforcer son mandat et son champ d'action. Ceci est particulièrement vrai avec les entreprises multinationales qui demandent un partenariat avec l'OIT pour améliorer les conditions de travail dans les chaînes d'approvisionnement.

Il faut remarquer que cette interaction avec les multinationales doit aller au-delà de la recherche de fonds. L'enjeu stratégique est d'utiliser les PPP afin que l'OIT puisse garantir la réalisation du travail décent et élargir son influence sur le processus de gouvernance des chaînes d'approvisionnement. Cela implique pour l'OIT un accompagnement et un rôle de facilitateur pour accélérer le dialogue social à différents niveaux, y compris au niveau transfrontalier.

Pour l'avenir donc l'OIT doit être un acteur fondamental dans le processus de réglementation des initiatives avec le secteur privé, en appliquant des critères d'engagement avec lui et qui soit en droite ligne avec ses valeurs et modalités et aussi en cohérence avec les principes de l'agenda pour l'efficacité du développement.

*Monsieur le Président,*

Enfin, ces conclusions fournissent un positionnement solide et clair des mandats sur la réforme de l'ONU, préservant le caractère unique du rôle de l'OIT, aux différents niveaux : politique, institutionnel et opérationnel.

Bien entendu, le défi pour l'OIT est de produire une stratégie assez solide pour influencer le processus d'opérationnalisation de cette réforme en respectant les lignes directrices contenu dans les conclusions. Le groupe travailleurs est prêt à appuyer toutes les initiatives qui iront dans cette direction.

En conclusion, je souhaiterais remercier le représentant du Secrétaire General Monsieur Mussa Oumarou et sa représentante adjointe Mme Rie, aussi que M. Liu Yutong, rapporteur de notre Commission.

Mes remerciements vont aussi à Madame Mugo pour sa collaboration pendant ces deux semaines de travail conjoint et au Président Monsieur Siphon Ndebele.

Je confonds à ces remerciements l'ensemble du groupe travail qui m'a accompagné tout le long du processus mais encore et surtout le secrétariat Simonetti Paola, Enrico Cairola et tous les autres sans exception.

Je vous remercie de pour votre attention.

\*\*\*\*\*